

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-13

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

Invités excusés

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Gestion des Risques Intégrés année 2018 – Plan de financement prévisionnel

- * Vu la délibération du Comité Syndical n°2015-12-17 du 3 décembre 2015 ayant pour objet « Gestion Intégrée des Risques Naturels – Candidature au programme du massif alpin ».
- * Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-02-10 du 8 avril 2016 ayant pour objet « Candidature au Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA) – Gestion Intégrée des Risques Naturels – Demandes de subvention.
- * Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-03-04 du 3 mai 2016 ayant pour objet la stabilisation de plan de financement de l'animation du projet GIRN sur 3 ans,

La Présidente expose,

Par délibération du 8 avril 2016, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé un dossier de candidature au Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA) pour répondre l'appel à projet de l'axe 3 : « Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels », OS4 : « Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif », concernant la thématique de la Gestion Intégrée des Risques Naturels.

La candidature du Parc a été retenue et bénéficie du financement de l'Union Européenne via le fonds FEDER-POIA sur 3 ans et du financement de l'Etat via le fond FNADT pour chaque année du programme. Pour l'obtention du financement de l'Etat, un dossier de demande de participation financière doit être déposé chaque année civile.

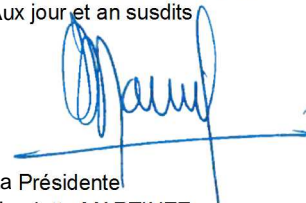
Pour l'année 2018, la Présidente propose de solliciter les financements de l'Etat selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES	MONTANT (en € TTC)	RECETTES	MONTANT (en € TTC)
Année 2	Ingénierie interne : frais de personnel + charges	22 180 €	Etat (FNADT) 30 %	17 778 €
	- Chargée de mission GIRN (0.5 ETP)		Fonds européens (POIA – FEDER) 50%	29 630 €
	- Chargée de mission environnement – gestion de l'espace (4 jours)			
	- Chargé de mission éducation au territoire (4 jours)		Autofinancement 20 %	11 852 €
	- Assistante de direction (2 jours)			
Frais de mission	600 €			
Prestations externes	36 480 €			
	TOTAL ANNEE 2	59 260 €	TOTAL ANNEE 2	59 260 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ